

LES ECOLES NORMALES

Trois principaux griefs sont allégués contre nos écoles normales : 1^o elles coûtent trop cher ; 2^o elles fournissent trop peu de sujets à l'enseignement ; 3^o le cours qu'on y suit est trop élevé et trop long. Voilà ce que le sous-comité doit d'abord examiner.

I. " Nos écoles normales coûtent trop cher."

1^o Quelle a été annuellement la recette et la dépense de chacune d'elles depuis 1857, date de leur établissement ?

2^o Dans quelle proportion la dépense annuelle réelle a-t-elle été avec le nombre d'élèves dans chacune ?

3^o Comment se répartit cette dépense pour les frais de pension des élèves, le salaire des professeurs, le mobilier, les fournitures classiques, les bibliothèques, les musées, etc. ?

4^o Quelle est la proportion des dépenses au nombre d'élèves dans Ontario, aux Etats Unis, en Europe, etc. ?

5^o Quels seraient les moyens de diminuer ces dépenses sans nuire à l'efficacité de ces institutions ?

6^o Quel effet aurait la réduction des Ecoles Normales catholiques de garçons à une seule ?

7^o L'abolition des pensionnats produirait-elle une économie notable ? Quelles en seraient les conséquences au point de vue des mœurs et de la conduite des élèves ?

8^o Serait-il possible d'augmenter le taux de la pension, ou d'abolir les bourses ?

9^o Serait-il préférable de ne distribuer les bourses qu'aux élèves diplômés, et après un certain nombre d'années d'enseignement ?

10^o Y aurait-il moyen de diminuer le nombre des professeurs, surveillants, etc., ou leur salaire ?

11^o Y aurait-il économie à avoir d'autres que des laïques pour professeurs ?

12^o Serait-il praticable et avantageux de confier nos écoles normales catholiques à des collèges déjà existants, ou à des instituts religieux ?

13^o Comment se fait-il que la dépense à Jacques-Cartier, où il n'y a pas d'élèves-maitresses, et à McGill, où il n'y a jamais eu de pensionnat, soit aussi élevée qu'à Laval, où il y a deux départements ?

II. " Nos écoles normales fournissent trop peu de sujets à l'enseignement, surtout de maîtres."

1^o Combien chaque année depuis 1857 ont-elles formé d'élèves diplômés, de chaque degré ? Distinguer de 1857 à 1867, de 1867 à 1877 et de 1877 à 1884.

2^o Combien de ces élèves diplômés ont continué leur cours à l'Ecole Normale ?

3^o Combien, après leur sortie, se sont livrés à l'enseignement ?

4^o Combien d'années chacun d'eux a-t-il enseigné ?

5^o Pour quelles raisons certains élèves diplômés n'ont-ils pas enseigné le temps voulu par leur engagement, ou n'ont-ils pas enseigné du tout ?

6^o Combien parmi les élèves-maitres ont embrassé l'état ecclésiastique, l'état religieux, ou quelque autre profession ?

7^o Ceux qui sont entrés dans les professions libérales, ont-ils auparavant enseigné le nombre d'années voulu ?

8^o Quelle est la proportion entre le nombre d'élèves-maitres diplômés, et le nombre de ceux d'entre eux qui ont enseigné après leur sortie de nos Ecoles-Normales ?

9^o Quelle est cette proportion pour l'Ecole-Normale McGill protestante, pour celle d'Ontario, des Etats-Unis, etc. ?

10^o A-t-on raison de croire que le nombre d'instituteurs serait plus grand si les Ecoles-Normales étaient confiées à des Collèges ou à des Instituts Religieux ?

III. " Le cours qu'on suit dans nos Ecoles Normales, est trop élevé et trop long."

1^o Pourquoi le cours est-il en trois divisions ?

2^o Qu'enseigne-t-on dans chacune de ces divisions ?

3^o Par qui est prescrit ce cours ?

4^o Y a-t-il avantage à ce que les futurs instituteurs passent plusieurs années à l'Ecole Normale ?

5^o Y aurait-il moyen d'exiger des candidats qu'ils fussent plus instruits lors de leur entrée, et qu'ils pussent tous être admis dans une division plus élevée ?

6^o Serait-il désirable d'abolir la division où les élèves se préparent au diplôme pour académie ?

7^o Serait-il praticable de n'enseigner à l'Ecole Normale que de la pédagogie ?

Quant aux Ecoles Normales pour élèves-institutrices, n'y aurait-il pas moyen, tout en conservant celle de Québec sous la direction des Dames Ursulines pour l'archidiocèse, d'en établir une dans chaque autre ville épiscopale, qui serait dirigée par une communauté religieuse, et subventionnée annuellement par la Législature ?

Il va sans dire que les directrices devraient se préparer spécialement à cet enseignement.

Il pourrait être établi aussi des règlements particuliers pour la collation des diplômes, soit d'école élémentaire, soit d'école modèle.